



Fédération
des acteurs de
la solidarité

Investir dans la solidarité

Agissons ensemble !

CONGRÈS 12 ET 13 JANVIER 2017 À DIJON

Axe 1 – Investir dans l'enfance et la jeunesse

Axe 2 – Investir pour prévenir la précarité et l'exclusion

Axe 3 – Investir dans la citoyenneté et le pouvoir d'agir

Axe 4 – Investir pour des territoires plus solidaires

INTRODUCTION DE LA PLATEFORME

Avec 8,8 millions de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté, 4 millions de mal-logés et 2,5 millions de chômeurs de longue durée, une partie du pays est exclue des effets de la croissance économique, de la reprise de l'emploi et de la mondialisation.

Si notre système de protection sociale a partiellement joué son rôle d'amortisseur face à la crise financière et économique, il n'a pas permis d'endiguer la pauvreté qui touche aujourd'hui un Français sur sept, avec **une hausse de 800 000 personnes vivant avec moins de 1 000 euros par mois rien qu'entre 2008 et 2012**. Aux inégalités de ressources, de patrimoine et d'accès aux biens essentiels (logement, soins, emploi, éducation et formation, culture) qui perdurent, s'ajoute la fragilisation croissante de la part de la population la plus exposée au risque d'exclusion (jeunes décrocheurs, familles monoparentales, chômeurs sans qualification...). Selon l'UNICEF, **trois millions d'enfants - soit un sur cinq - vivent dans la pauvreté**, situation qui n'est pas digne de la France du XXI^e siècle.

Réagir face au sentiment d'abandon d'une partie de la population

Les difficultés quotidiennes d'accès au logement, à l'emploi et aux droits sociaux, pour des millions de personnes mais aussi l'angoisse face à l'échec scolaire des enfants dans les familles en difficulté sociale ont renforcé leur désespérance. **Ces ménages ne voient pas leur situation s'améliorer malgré la croissance ou les progrès technologiques dont les bienfaits seraient captés par une élite urbaine et culturellement favorisée**. De plus, la désindustrialisation et l'affaiblissement des services publics dans certains territoires, le logement trop souvent inaccessible dans les grandes métropoles, ou l'incapacité du système scolaire à corriger les inégalités socio-culturelles alimentent ce sentiment d'abandon, de déclassement des classes populaires ou moyennes, qui ne croient plus à l'ascension sociale et vivent dans la crainte de basculer elles-mêmes dans l'exclusion.

Cette société duale est une menace pour la démocratie, la cohésion sociale et le pacte républicain.

S'opposer à la stigmatisation des plus fragiles

Face à cette réalité dure et anxiogène, **la solidarité est notre bien commun le plus précieux**. Elle est pourtant menacée par des réactions de rejets de l'autre et d'opposition à des projets de construction de logements sociaux ou d'ouverture de structures d'accueil pour les personnes qui dorment dans la rue. **Le « séparatisme social » est un danger mortifère pour la République et la cohésion sociale : il faut le combattre.**

Les politiques de solidarité sont trop souvent décriées à travers des discours de stigmatisation des plus fragiles, qui font porter la responsabilité de la précarité sur la personne elle-même, qui contestent la légitimité des politiques sociales et leur efficacité.

Certains évoquent la dette publique, cherchent des coupables à la crise et construisent un discours ciblant la lutte contre l'assistanat, la fraude sociale, l'arrivée des migrants et la concurrence entre les publics pour trouver de fausses solutions et rallier une partie de l'opinion. Chacun se replie sur des positions acquises dans une société éclatée, inégalitaire et fermée sur elle-même.

Les associations de lutte contre l'exclusion sont un rempart quotidien contre la tentation du repli identitaire et du rejet des plus fragiles. Elles doivent s'appuyer sur les capacités d'action et d'innovation des citoyens, sur le dynamisme économique de certains territoires, sur les valeurs de solidarité et de fraternité qui s'expriment dans la réalisation de projets concrets d'accueil et d'accompagnement solidaire partout en France. Pour combattre ces discriminations, les associations doivent favoriser le pouvoir d'agir des plus fragiles et soutenir sans relâche leur participation aux politiques publiques. La Fédération des acteurs de la solidarité doit promouvoir, organiser et représenter ces énergies dans l'espace publique. Etre le lobby des plus fragiles, avec eux, s'organiser pour peser sur les décisions publiques, développer l'innovation sociale sur les territoires, telle est la responsabilité de la Fédération et des acteurs qui la composent.

Introduire l'investissement social comme priorité du prochain quinquennat

Les propositions de la Fédération s'appuient sur ces dynamiques, sur la société civile, sur la capacité de mobilisation, d'interpellation et d'innovation des associations pour redonner de l'espoir et répondre aux inquiétudes. **Cette plateforme s'adresse principalement aux candidats à l'élection présidentielle pour qu'ils mettent la question sociale au centre de leur projet politique soumis dans quelques mois au vote des Français.** Nous devons convaincre le plus grand nombre que la solidarité est un investissement collectif pour une société plus inclusive, plus égalitaire, plus ouverte, plus forte et plus accueillante. Les questions sociales de notre pays concernent tout le monde, aujourd'hui et demain, et nous ne voulons pas d'une société qui divise les personnes pauvres et les autres. Cet investissement repose également sur **le renforcement du travail social et de l'accompagnement qui ne peuvent être considérés comme une variable d'ajustement budgétaire des associations.**

La solidarité doit, enfin, être pensée comme un investissement économique et social qui crée du bien-être et de la croissance pour tous. Ce n'est pas une charge pour éviter le pire mais le moyen de réparer les fractures sociales et territoriales. C'est la construction d'une société ouverte où chacun trouve sa place et peut développer son projet de vie.

Cette vision de la solidarité doit s'étendre au niveau européen. Cela suppose que l'ensemble des pays de l'Union assume cette responsabilité et définisse des règles communes, « par le haut », sur la protection sociale, le revenu minimum, les services sociaux d'intérêt général ou encore l'accueil des demandeurs d'asile évitant le dumping social et la concurrence des systèmes sociaux nationaux.

Cet investissement prend du temps, ses effets ne sont pas immédiats. Il requiert une vision prospective, déconnectée des contingences politiques et médiatiques immédiates, selon une logique d'investissement social et de développement durable.

Engager des réformes structurelles pour changer de modèle

Le renforcement de notre modèle social ne se fera pas sans réformes structurelles des politiques sociales qui répondent à plusieurs enjeux : la prise en compte de la diversification des situations des personnes touchées par la précarité, notamment les jeunes et les familles, les conditions de travail et le nombre d'emplois créés et les possibilités de formations pour endiguer le chômage de longue durée, la qualité de l'accueil des demandeurs d'asile, ou encore l'offre de logements abordables dans les grandes agglomérations. **Au décloisonnement des politiques publiques et associatives – pour ne pas enfermer les personnes dans des dispositifs spécifiques - s'ajoute la nécessité de prévenir les sorties d'institutions (ASE, hôpitaux, prisons...) pour ne jamais abandonner les personnes.**

Répondre à ces enjeux suppose une réelle transformation de la protection sociale, autour de 4 axes d'investissement : **investir dans la jeunesse en s'attaquant aux inégalités dès l'enfance, prévenir les ruptures dans l'emploi ou la perte de logement, développer le pouvoir d'agir de chacun et la citoyenneté de tous et, enfin, investir dans le dynamisme local avec des territoires plus solidaires.**

Ces priorités sont traduites par **une cinquantaine de propositions de réformes que nous soumettons aux candidats à l'élection présidentielle.** Elles sont issues d'une large consultation du réseau de la Fédération des acteurs de la solidarité engagée depuis plusieurs mois en région et dans les groupes de travail nationaux à travers un questionnaire interactif. Près de 300 groupes de travail l'ont rempli, listant plusieurs milliers de propositions au cours de 16 journées de travail régionales.

Elles s'inspirent aussi des auditions d'experts extérieurs au réseau, qu'il s'agisse d'économistes, de professionnels de terrain dans le milieu médical, scolaire, syndical ou du logement. Enfin, elles reprennent, bien entendu, certaines des propositions issues des journées nationales organisées par la Fédération depuis le congrès de 2012.

Leur mise en œuvre dépend d'un choix politique. Leur réussite d'un changement de gouvernance avec **une prise en compte interministérielle des questions de solidarité, notamment pour relier le social aux questions sanitaires ou culturelles en décloisonnant les pratiques associatives,** le développement social territorial et la définition d'un partenariat équilibré entre l'État et les associations permettant l'innovation, l'autonomie et l'expérimentation.

Nos 25 propositions de réformes prioritaires pour investir dans la solidarité

- 1. Créer de nouvelles places d'accueil des enfants de moins 3 ans qui répondent à la diversité des situations des parents à l'égard de l'emploi et à un objectif de mixité sociale.**
- 2. Garantir l'accès à la cantine scolaire et aux activités scolaires et périscolaires aux familles sous le seuil de pauvreté par le biais notamment de la gratuité, en abondant les fonds sociaux.**
- 3. Organiser dès 2017 des Etats généraux de l'inégalité scolaire avec l'ambition de dégager des solutions pour la réussite de tous/tes.**
- 4. Renforcer les moyens financiers des PMI (protection maternelle et infantile) et développer les PMI mobiles, notamment pour les familles à l'hôtel et les personnes en zone rurale.**
- 5. Garantir une solution d'habitat pour toutes les mères seules (et leur famille) sortant de maternité.**
- 6. Créer un droit à l'éducation-formation tout au long de la vie assorti de ressources dès 18 ans, sur la base du CPA (compte personnel d'activité) rattaché à la personne.**
- 7. Fusionner les minima sociaux pour créer un revenu minimum décent de 850 euros par mois, ouvert aux personnes sans emploi dès l'âge de 18 ans et attribué automatiquement pour supprimer des démarches administratives inutiles et stigmatisantes.**
- 8. Mettre en place une véritable couverture logement universelle s'adressant à tous, permettant aux bailleurs de se couvrir contre les risques locatifs (impayés de loyer, vacance entre deux locataires et dégradations du logement). Elle pourrait être cofinancée par l'État, les partenaires sociaux et les bailleurs.**
- 9. Généraliser rapidement l'encadrement des loyers à toutes les agglomérations tendues.**
- 10. Garantir le tiers payant généralisé pour tous.**

- 11. Fusionner l'aide médicale d'État et la PUMa pour assurer l'accès des migrants, exposés par ce qu'ils ont vécu et leurs conditions d'accueil à des problèmes sanitaires et psychiques importants mais souvent discriminés et peu aidés.**
- 12. Faire de l'aménagement des courtes peines, assorti d'un suivi et d'un accompagnement adapté, dès le prononcé du jugement le principe, le juge devant motiver son refus et le choix de l'incarcération.**
- 13. Ouvrir un droit effectif à domiciliation à toutes les personnes sans domicile, quelle que soit leur situation administrative.**
- 14. Confier aux organismes sociaux une mission d'observation et de suivi du non recours et en lançant, à partir des résultats de cette mission, des campagnes d'informations ciblées sur les prestations marquées par le taux de non recours le plus élevé.**
- 15. Garantir un équipement informatique et internet dans tous les lieux d'accueil et d'information, publics et associatifs, accessibles à tous gratuitement.**
- 16. Développer des comités d'usagers au sein des organismes sociaux et des administrations.**
- 17. Reconnaître le travail pair en développant les actions expérimentales pour établir un cadre commun permettant l'exercice de ce nouveau mode d'intervention sociale.**
- 18. Doubler le parc CADA (centre d'accueil pour demandeurs d'asile) soit la création de 40 000 places sur le quinquennat.**
- 19. Doubler le nombre de postes dans l'insertion par l'activité économique sur la durée du quinquennat, et passer de 350 000 à 500 000 le nombre de personnes en contrats aidés par an en ciblant les territoires les plus touchés par le chômage.**
- 20. Lancer une stratégie pluriannuelle de développement de l'économie sociale et solidaire, passant notamment par le renforcement de l'offre spécifique de la Banque Publique d'Investissement (BPI) France à destination de ce secteur**
- 21. Dans les agglomérations les plus tendues, produire un logement sur trois en très social, véritablement accessible aux personnes les plus modestes bénéficiant des aides au logement.**

- 22. Fixer dans chaque intercommunalité un objectif chiffré d'attributions de logements sociaux aux ménages sans domicile et mal-logés, équivalent au moins à un quart des attributions annuelles.**
- 23. Introduire le droit au travail effectif des demandeurs d'asile dès la délivrance du récépissé de la demande d'asile.**
- 24. Lancer un plan national pour l'intégration dès l'arrivée des personnes sur le territoire, comprenant l'apprentissage du français, l'accès à une formation professionnelle, à l'IAE et au service civique pour les jeunes.**
- 25. Accorder un titre de séjour permettant l'accès au travail et au logement aux étrangers qui n'ont pas été éloignés dans un délai de 2 ans après leur entrée sur le territoire français notamment en raison de leur situation familiale, personnelle et professionnelle.**

AXE 1 - Investir dans l'enfance et la jeunesse

Le contexte social de la famille dans laquelle un enfant est éduqué a un impact évident sur ses chances futures de réussite. Et si la société n'investit pas dans ses conditions de vie, de scolarité, d'orientation puis de formation, il n'aura que des choix limités dans sa vie d'adulte. **L'inégalité des chances n'est pas immuable et la réduire est de la responsabilité de la sphère politique.**

Aujourd'hui, la situation de nombreux enfants et jeunes constitue une source d'inquiétude pour l'avenir de la société dans son ensemble. Les chiffres à cet égard sont alarmants.

Selon l'UNICEF, trois millions d'enfants, soit un enfant sur cinq, vivent dans une famille dont les revenus sont inférieurs au seuil de pauvreté. **Et depuis la crise financière de 2008 plus de 400 000 jeunes ont basculé dans la pauvreté.**

Les familles monoparentales sont particulièrement touchées par la pauvreté, 40 % d'entre elles étaient concernées en 2011. La plupart sont constituées d'une femme qui élève seule un ou plusieurs enfants. Les femmes sont les plus sujettes au sous-emploi, au mal-logement et au renoncement aux soins dans un système économique et social qui n'a pas encore intégré l'égalité salariale entre les femmes et les hommes ni mesuré le soutien financier et psychologique dont a besoin une mère qui élève seule ses enfants et cumule très souvent différents emplois à temps partiel ou des emplois aux horaires atypiques. **Pourtant, les études menées sur l'accueil des jeunes enfants montrent que les familles dont les revenus sont plus bas que la moyenne sont sous représentées au sein des publics accueillis dans les établissements d'accueil des jeunes enfants. Les familles les plus touchées par la précarité se retrouvent, pour certaines, contraintes de vivre dans des conditions d'habitat qui contribuent à aggraver leur situation.** Ainsi, en 2014, l'enquête ENFAMS du Samu social de Paris montrait que 10 280 familles (soit 35 000 personnes) en Ile-de-France vivaient dans des formes d'hébergement précaires (hôtel, hébergement d'urgence ou de réinsertion sociale) en situation de surpeuplement et privées de confort. Les conséquences pour ces familles sont désastreuses notamment sur le plan de la santé ou de la scolarité. Au moment de l'enquête, 10,3 % des enfants âgés de 6 à 12 ans n'étaient pas scolarisés. Les données issues du baromètre 115 de novembre 2016 montrent que le nombre de familles à la rue augmente dans plusieurs villes de France.

Quelle est la perception du monde et de l'avenir d'un enfant qui dort dans la rue, dans un logement insalubre ou dans l'insécurité financière quotidienne de son foyer ? Comment assurer son rôle de parent et proposer un futur réjouissant à ses enfants quand tout est précaire autour de soi ? Il faut un courage sans faille. La perspective pour ces enfants de sortir de la pauvreté interroge nécessairement le rôle de l'école, de sa capacité à permettre à tout enfant, quel que soit son milieu social, d'acquérir les bases qui, à terme, conditionneront l'apprentissage d'un métier.

Parce qu'elle accueille tous les élèves, quel que soit leur milieu social, **l'école a pour rôle de contribuer à lutter contre la reproduction des inégalités sociales.**

Or, les études montrent qu'en France, l'école contribue à accentuer ces inégalités et que les enfants issus de milieux défavorisés sont davantage en échec scolaire. Un enfant n'échoue pas parce qu'il est pauvre, mais **la plupart des enfants qui sont en échec scolaire vivent dans des familles aux faibles revenus. Ces mêmes enfants sont souvent victimes de discrimination due à leur situation sociale** toutes les fois où ils ne pourront pas participer à

un voyage scolaire, être habillés correctement pour les activités sportives par exemple ou utiliser un ordinateur pour les recherches liées à leurs devoirs.

Une situation sociale qui reste d'ailleurs souvent méconnue de leurs professeurs et ce parfois pendant toute la durée de la scolarité si l'établissement n'a pas d'intervenants sociaux.

Les sortants sans diplôme proviennent plus fréquemment de milieu social défavorisé : 34 % ont un père ouvrier, 31 % un père employé et moins de 10% un père cadre supérieur ou exerçant une profession libérale.

Ainsi, environ 98 000 jeunes sortent chaque année du système de formation initiale sans diplôme et 620 000 jeunes de 18 à 24 ans se trouvent en dehors de tout système de formation et sans diplôme. Plus largement, 1,9 million de jeunes entre 15 et 29 ans n'ont pas d'emploi ni ne suivent d'études ou de formation (les NEET).

Malgré la multiplication des dispositifs censés aider les jeunes peu ou pas qualifiés à trouver un emploi, les jeunes adultes ne sont pas épargnés par la pauvreté. **Les jeunes entre 20 et 29 ans représentent 16,9 % de la population pauvre.** Et l'on sait que les moins de 25 ans sont tout particulièrement touchés par le chômage, avec un taux qui s'élève à 24,2 %.

Quand on sait l'enjeu que représente la qualification, la formation pour trouver ou retrouver un emploi, dans un marché du travail en mutation, la situation de ces jeunes doit, là aussi, faire l'objet de toutes les attentions. Nombre d'entre eux, particulièrement lorsqu'ils sont en rupture avec leur famille, ne trouvent d'autres issues que celle des centres d'hébergement dans lesquels ils sont largement surreprésentés : **25 % des places d'hébergement sont occupées par des jeunes qui ont entre 18 et 25 ans**, alors qu'ils représentent 10 % de la population générale. Quand d'autres n'ont d'autres choix que d'alterner entre la rue, les squats et les appels au 115.

Quelles perspectives pour ces jeunes qui, pour la plupart, souhaiteraient travailler, se former, reprendre des études, avoir un logement comme tout le monde, et ont besoin pour cela d'être accompagnés, selon le rythme de chacun, et d'avoir des ressources ?

Privés de RSA jusqu'à leurs 25 ans, cette absence totale de ressources est un frein très important dans leur insertion et à leur autonomie puisqu'ils ne peuvent même pas prétendre à un logement. Ces constats ne sont pas nouveaux. Ils sont la conséquence de mutations économiques et sociales des trente dernières années. Pourtant des mesures ont été prises par les gouvernements successifs pour tenter de changer la donne, notamment la garantie jeunes, mais elles restent insuffisantes pour inverser durablement les évolutions à l'œuvre et redonner aux jeunes et aux enfants les moyens d'assurer leur autonomie future, qu'il s'agisse d'éducation, de formations ou de ressources quand leurs familles ne peuvent pas les aider.

Il s'agit désormais d'engager des réformes structurelles et volontaristes des politiques publiques pour éviter la poursuite d'une dégradation de ces situations actuelles et afin de proposer d'autres possibilités aux enfants à venir.

Objectifs et propositions de réformes prioritaires selon la Fédération des acteurs de la solidarité

1- Développer les services ouverts à toutes les familles

La politique familiale propose différents services pour soutenir les familles dans leurs responsabilités éducatives, et notamment lors de situations temporaires difficiles comme une période de chômage ou une séparation, et les aider à concilier vie familiale et professionnelle.

Un des enjeux majeurs est de concevoir une offre de services qui soutienne les familles en grande précarité. Les lieux d'accueil de jeunes enfants constituent par ailleurs des espaces de socialisation, d'éveil et d'ouverture au monde très bénéfiques pour ces jeunes enfants issus de familles défavorisées. Ces apprentissages dès les premières années sont essentiels pour contribuer à surmonter la reproduction des inégalités sociales. Ainsi, les REAAP (Réseaux d'Ecoute, d'appui et d'Accompagnement des Parents) doivent intégrer des actions qui prennent en compte la diversité culturelle, les compositions familiales et la situation sociale des parents (monoparentalité, travail précaire...) dans une logique de non stigmatisation.

Les lieux d'accueil des jeunes enfants doivent répondre à la diversité des besoins : les enfants dont les parents ont des horaires de travail atypiques, sont à la recherche d'un emploi, en formation...

Soutenir les familles en grande précarité implique :

- **d'adapter les REAAP pour qu'ils proposent une offre diversifiée d'actions qui répondent aux besoins de parents en grande difficulté pour exercer leur parentalité ;**
- **de créer de nouvelles places d'accueil des enfants de moins 3 ans qui répondent à la diversité des situations des parents à l'égard de l'emploi et à un objectif de mixité sociale.**

2- Créer les conditions de la réussite scolaire de tous les jeunes en évitant que certains soient discriminés en raison de leur origine sociale

Ouverte à tous, l'école est le lieu qui permet de repérer les situations de détresse sociale et d'accompagner les enfants et leur famille, sur le plan social, de la santé mais aussi du soutien dans les apprentissages.

Pour éviter à des élèves de subir des propos ou de vivre de situations discriminantes liées à leur situation sociale dans le cadre de leur scolarité, il faut :

- **garantir l'accès à la cantine scolaire et aux activités scolaires et périscolaires aux familles sous le seuil de pauvreté par le biais notamment de la gratuité, en abondant les fonds sociaux ;**
- **renforcer le service social (augmentation du nombre d'assistants sociaux) et la médecine scolaire (augmentation du nombre de personnels de santé : médecins,**

infirmiers, psychologues) dans les établissements scolaires pour prévenir la dégradation de la situation sociale et ses conséquences ;

- simplifier les dossiers de demande de bourses pour contribuer à en diminuer le non-recours ;
- développer les activités de soutien scolaire pour les enfants en difficulté ;
- organiser dès 2017 des États généraux de l'inégalité scolaire avec l'ambition de dégager des solutions pour la réussite de tous/tes.

3- Favoriser l'accès à la santé des enfants et des familles en situation de précarité

Pour les personnes confrontées à la précarité, l'état de santé n'est pas toujours jugé prioritaire face aux autres difficultés et s'aggrave pourtant par des conditions de vie difficiles. Qu'il s'agisse des nouveau-nés, des enfants ou des femmes enceintes, le manque de sommeil ou d'hygiène, de soins et les mauvaises habitudes alimentaires conditionnent fortement le développement de l'enfant.

La situation sanitaire des enfants et des familles est encore plus préoccupante dans les territoires où l'offre de soins est restreinte, en particulier dans les territoires ruraux.

Autre sujet d'inquiétude majeur : l'augmentation du nombre de personnes à la rue concerne également des mères qui sortent de maternité et qui n'ont ni logement ni solution d'hébergement. En 2010, plus d'une centaine de femmes sont sorties de la maternité de l'hôpital Delafontaine à Saint-Denis, et ont fait appel au 115. Les cas de jeunes mères SDF et de leurs nouveau-nés ont triplé entre 2013 et 2014 dans ce département.

Face à ces enjeux de santé publique, il convient de :

- renforcer les moyens financiers des PMI (protection maternelle et infantile) et développer les PMI mobiles, notamment pour les familles à l'hôtel et les personnes en zone rurale ;
- garantir une solution d'habitat pour toutes les mères seules (et leur famille) sortant de maternité.

4- Organiser le passage à l'âge adulte et favoriser l'accès à l'autonomie pour tous les jeunes

La majorité n'est plus synonyme d'une étape dans un parcours linéaire qui conduit vers l'accès à une autonomie plus ou moins rapide grâce à l'obtention d'un emploi. Désormais, les jeunes, même les plus qualifiés, peinent à accéder à un emploi stable et ceux qui n'ont aucune qualification ont peu de chance de trouver leur place sur le marché du travail.

Une politique de la jeunesse renouvelée doit répondre à trois objectifs : faciliter le choix d'un parcours de formation, pour chaque jeune, quelles que soient les ressources des

parents ; rendre effectif un droit au recommencement pour les jeunes qui quittent précocement le système scolaire ; et faciliter les parcours de qualification alternant formation, activités, emploi en sécurisant ces parcours.

Cette politique doit être source de droits pour les jeunes et non une succession de dispositifs réservés à certaines catégories de jeunes.

Elle doit par ailleurs garantir des ressources aux jeunes : une allocation de formation s'ils se consacrent à une formation, un salaire s'ils travaillent, les minima sociaux de droit commun s'ils connaissent des difficultés particulières d'insertion sur le marché du travail, notamment en cas de sortie précoce du système scolaire. Elle doit également proposer à tout jeune qui en a besoin un accompagnement adapté qui prenne en compte l'ensemble des difficultés auxquelles il est confronté (emploi, logement, santé...), s'inscrire dans la durée si nécessaire pour éviter toute rupture, en particulier pour les jeunes sortant de l'ASE (Aide sociale à l'enfance).

Ces différents objectifs impliquent de :

- ouvrir le RSA dès 18 ans pour les jeunes sans ressources et sans soutien familial ;
- à court terme, ouvrir la Garantie jeunes à tous les jeunes NEET sans limitation de durée, avec un accompagnement adapté à la situation de chacun et en articulant cette mesure avec l'ensemble des acteurs qui accompagnent des jeunes (centres d'hébergement, travail de rue de la prévention spécialisée...);
- à terme, créer un droit à l'éducation-formation tout au long de la vie assorti de ressources dès 18 ans, sur la base du CPA (compte personnel d'activité) rattaché à la personne.

Ils l'ont fait

- ✓ **Lutter contre le décrochage scolaire** (école de production Eccofofor à Dole – adhérent)

- ✓ **Multi-accueil associatif les P'tites gambettes – Nantes - Adhérent**

Créé par l'association le 102 Gambetta, ce multi-accueil favorise la mixité sociale en accueillant 50 % d'enfants de familles en situation de précarité et permet un accueil en urgence pour des parents devant faire des démarches administratives, commencer une formation, un emploi...

Axe 2 - Investir pour prévenir la précarité et l'exclusion

Notre société a développé, souvent à l'initiative des associations et de l'économie sociale et solidaire au sens large, des services répondant aux besoins de première nécessité des personnes en situation de pauvreté : hébergement d'urgence et logement social, aide alimentaire, accompagnement pour l'insertion professionnelle, etc. Ces services répondent aux situations d'exclusion et de détresse sociale, atténuant les ravages de la pauvreté.

Ces solutions curatives atteignent toutefois leurs limites. Ainsi, si le taux de pauvreté a globalement peu évolué depuis 2012, **l'intensité de la pauvreté a augmenté ces dernières années.** Les personnes pauvres le sont ainsi encore plus qu'avant, s'éloignant d'autant d'une future réinsertion sociale et professionnelle. La pauvreté a en effet un impact durable et s'autoalimente, dans une spirale infernale de l'exclusion. Comment retrouver un emploi si l'on ne peut être en état de tenir un poste de travail, faute de pouvoir s'alimenter correctement, se soigner ou dormir dans des conditions décentes ? Et comment conserver son logement, ou en retrouver un, si l'on n'a plus les moyens de payer un loyer, faute d'emploi ou en raison de l'augmentation du coût de la vie ?

Laisser la perte d'emploi, la perte de logement ou des problèmes de santé se traduire si souvent par un basculement dans la grande pauvreté, c'est laisser dériver les personnes loin de notre société, et risquer leur exclusion irrémédiable. Il est capital de prévenir ces situations, en assurant un minimum de ressources suffisant pour lutter efficacement contre la grande pauvreté, en garantissant un accès effectif aux soins, et en agissant contre la vie chère, en particulier sur les coûts du logement.

Le surendettement qui touche un nombre élevé de ménages (223 000 dossiers en moyenne par an) en particulier à faible revenu (50% ont des ressources inférieures au SMIC) marque la paupérisation de personnes qui n'arrivent plus à faire face aux charges de la vie quotidienne. Prévenir le surendettement, à travers notamment le développement du réseau des points conseil budget et leur articulation avec le travail social, pour détecter au plus tôt les situations difficiles et trouver des solutions adaptées aux personnes, doit être un objectif majeur des politiques publiques.

Mais il faut aller plus loin, et intervenir auprès de personnes en emploi, tant **l'emploi n'est plus aujourd'hui un rempart garanti contre la pauvreté.** Cela implique une évolution profonde de notre système de solidarité et de ces solutions curatives.

Pensées dans une période économique marquée par un taux de chômage bas et l'écrasante domination du salariat, avec un travail à temps plein et un contrat à durée indéterminée, où les situations de pauvreté restaient concentrées sur une partie réduite de la société, elles se sont structurées autour d'une distinction binaire : la personne en emploi, a fortiori en CDI, est insérée et acquiert les droits lui permettant de se protéger, la personne en situation d'exclusion professionnelle et sociale relève de prestations et de services visant à lui permettre de se réinsérer. Si des évolutions ont été apportées depuis les années 1980 – dont les dernières en date sont la création de la prime d'activité et celle du compte personnel d'activité – cette approche reste dominante.

Ainsi, une partie importante des droits protégeant des principaux risques sociaux – maladie, vieillesse, chômage, famille – reste principalement liée à l’exercice d’un emploi salarié à temps plein. Quant aux services d’accompagnement social et professionnel ou d’hébergement et d’accompagnement au logement, ils s’adressent avant tout aux personnes qui ont déjà perdu leur emploi, celles dont, d’une certaine manière, la situation d’exclusion a déjà été attestée.

À l’heure où 7,5% des travailleurs vivent sous le seuil de pauvreté et où l’emploi précaire expose - plus de 14% des travailleurs sont en contrat précaire, plus de 80% des nouveaux contrats signés chaque année sont maintenant des CDD, dont la durée moyenne est de 15 jours – sans parler de la fameuse ubérisation de l’économie, cette distinction est dépassée et plonge des milliers de personnes dans des situations instables, sans protection ni accompagnement.

Ces travailleurs ont souvent peu de droits sociaux et ne sollicitent pas non plus d’aides – monétaires ou non monétaires – faute de savoir qu’ils y ont droit ou faute d’y avoir le droit, n’étant pas au chômage ; ils peuvent également ne pas souhaiter les demander, refusant d’être assimilées à des personnes exclues.

D’instable, leur situation peut alors se dégrader, progressivement ou brutalement, les amenant à perdre leur emploi et/ou leur logement et à se retrouver en situation d’exclusion. Tout le monde est alors perdant : la personne, qui subit une détresse et une souffrance inacceptable, comme l’entreprise qui doit recruter et intégrer un nouveau collaborateur et la collectivité publique, qui va à cet instant devoir mobiliser les solutions curatives. Cette mobilisation représente en effet un coût social et budgétaire élevé et ce, d’autant plus qu’elle débouche trop rarement sur une réinsertion durable : en 2014, seuls 21% environ des allocataires du RSA socle sortaient des minima sociaux. Si la situation de l’emploi l’explique en partie, la dégradation de la confiance en soi, de l’état de santé ou de la capacité à se rendre disponible (faute de moyens de transport ou de garde d’enfants) et le regard négatif porté par la société que génèrent pauvreté et exclusion en est aussi une cause.

Intervenir en amont est ainsi capital. **À la réparation, il est essentiel d’ajouter la prévention, en se centrant sur les besoins des individus, sur leurs trajectoires plutôt que sur leur statut d’emploi à un instant T.** C’est un impératif humain, budgétaire et un puissant moyen de répondre aux souffrances et à la crainte de déclassement qu’éprouvent nombre de nos concitoyens et qui nourrit leur ressentiment envers nos institutions.

Cette logique de prévention du basculement dans la grande pauvreté et l’exclusion doit s’appliquer plus largement aux personnes dont le parcours de vie est susceptible de connaître des ruptures.

Les personnes condamnées par la justice doivent ici faire l’objet d’une attention particulière, étant préalablement, pour une grande partie, en situation de précarité (situations de logement précaires, peu de qualification, peu d’expériences professionnelles). **L’emprisonnement engendre alors des ruptures qui peuvent aggraver ces situations** : perte de droits sociaux, rupture familiale, sociale, perte d’emploi, du logement... et qui a des conséquences également sur les familles et les enfants en particulier qui subissent également la peine. Les courtes peines sont particulièrement problématiques car au-delà

des ruptures qu'elles provoquent, elles ne permettent pas aux personnes de préparer leur sortie, un accès à un logement ou à un hébergement, l'ouverture des droits sociaux... Bien souvent, l'administration pénitentiaire ne met pas de suivi en place faute de temps. Ces peines représentant une large majorité des incarcérations (80 % des peines de prison sont inférieures ou égales à un an, plus de la moitié des peines fermes prononcées par délits sont inférieures à 6 mois). **Agir fortement pour utiliser les alternatives à l'incarcération existantes permettrait à la fois de mieux préparer la réinsertion de ces personnes et de lutter contre la surpopulation carcérale.**

Pour réduire les souffrances humaines, la dégradation de notre tissu social et limiter des dépenses publiques postérieures, il est donc essentiel de **s'inscrire davantage dans une approche préventive de risques sociaux et sanitaires**, renforçant et complétant nos filets de sécurité actuels.

Objectifs et propositions de réformes prioritaires selon la Fédération des acteurs de la solidarité

1- Éviter que la perte d'emploi ne fasse basculer les personnes dans la grande pauvreté

Du fait de ces exigences – avoir travaillé 4 mois à temps plein sur les 28 derniers mois pour ouvrir des droits, dont la durée maximale est de 2 ans, sauf pour les seniors – l'indemnisation chômage ne s'adresse qu'à la moitié des personnes recherchant un emploi. Dans plus de 70% des cas, elle assure un revenu de substitution d'un montant tout juste supérieur à 1 000€ euros. Le compte personnel d'activité étant pour l'instant limité, les autres droits sociaux acquis par l'exercice du travail sont eux souvent perdus avec la perte ou le changement d'emploi.

Les minima sociaux souffrent eux de nombreux dysfonctionnements. Le montant du RSA est trop faible. Leur complexité extrême – ils sont dix, avec des règles d'éligibilité et de calcul différents – conduit à des inéquités de traitement entre personnes vivant pourtant des situations proches, à une lourdeur administrative importante et à une illisibilité du système. Conséquence ? Près de 30% des allocataires potentiels du RSA ne demandent pas les aides auxquelles ils ont pourtant droit.

Il est capital d'améliorer globalement ce système. Pour éviter que les personnes privées d'emploi ne basculent dans la pauvreté, il faut leur apporter une véritable garantie de revenu :

- en pérennisant le régime d'indemnisation chômage, en maintenant une durée d'indemnisation de 2 ans maximum (3 ans pour les seniors), sans dégressivité de l'allocation perçue ;
- en fusionnant les minima sociaux pour créer un revenu minimum décent de 850 euros par mois, ouvert aux personnes sans emploi dès l'âge de 18 ans et attribué automatiquement pour supprimer des démarches administratives inutiles.

2- Lutter contre la pauvreté dans l'emploi

7,5% des travailleurs en France sont pauvres. Ce phénomène porte en lui les germes de l'exclusion sociale. Un véhicule qui tombe en panne, un problème de santé, une séparation entraînant la perte de logement ou l'augmentation du loyer deviennent d'autant plus difficiles à gérer lorsque l'on a peu de ressources. Et deviennent autant de fragilités qui peuvent menacer le maintien en emploi. Et si l'employeur vient à se séparer de la personne, alors celle-ci risque de basculer dans l'exclusion.

Des services, assurés notamment par des associations, existent, du travail social pour conseiller dans des démarches d'ouverture de droits à la mobilisation d'accompagnements à la santé, ou de location/réparation de véhicules à tarif adapté et d'accueil d'enfants. Le monde de l'entreprise doit donc créer des partenariats avec ces services, ou en développer lui-même lorsqu'il le peut, pour permettre aux travailleurs pauvres d'accéder à des solutions adaptées. Ainsi, il faut éviter le risque de basculement dans l'exclusion :

- en demandant aux branches professionnelles et aux entreprises de plus de 300 salariés de conduire des négociations pour favoriser l'accès des travailleurs pauvres et précaires à une offre de service social et sanitaire adaptée.

3- Éviter que des personnes ne perdent leur logement et ne basculent dans l'exclusion

D'après le dernier rapport de la Fondation Abbé Pierre, plus de 132 000 décisions d'expulsions locatives pour cause d'impayés de loyers ont été prononcées en 2015, et leur nombre est en constante augmentation. En effet, la crise économique, la cherté des loyers dans les zones tendues et la précarité énergétique grèvent le budget des ménages modestes et met en péril leur capacité à se maintenir dans leur logement.

Pour agir avant d'en arriver à la procédure d'expulsion, il faut :

- mettre en place une véritable couverture logement universelle s'adressant à tous, permettant aux bailleurs de se couvrir contre les risques locatifs (impayés de loyer, vacance entre deux locataires et dégradations du logement). Elle pourrait être cofinancée par l'État, les partenaires sociaux et les bailleurs ;
- généraliser rapidement l'encadrement des loyers à toutes les agglomérations tendues ;
- renforcer les moyens de pilotage et d'intervention locaux de la prévention des expulsions locatives (aides financières et accompagnement social à domicile) ;
- rechercher systématiquement une alternative à l'expulsion : relogement dans le parc social ou le parc privé à vocation sociale ou le maintien dans les lieux avec indemnisation du propriétaire plutôt que l'expulsion ;
- revaloriser les aides au logement pour les adapter aux charges réellement supportées par les locataires.

4- Empêcher la dégradation de l'état de santé des personnes en situation de précarité

Mieux vaut prévenir que guérir : l'importance d'intervenir le plus tôt possible pour qu'une personne reste en bonne santé, d'agir à ce titre sur ses conditions de vie – du logement à l'alimentation, en passant par la lutte contre la pollution – est largement reconnue et partagée. Pourtant, malgré la création de la couverture maladie universelle devenue Protection Universelle Maladie (PUMa), de nombreuses personnes en situation de précarité n'accèdent même pas à une consultation médicale.

Pour les personnes ne bénéficiant pas de la couverture maladie universelle, le tiers payant n'est toujours pas automatique. Cette situation amène des personnes à renoncer à se soigner ou à consulter un médecin.

Des personnes précaires sont encore victimes de refus de soins des professionnels. Ces situations vont ensuite se traduire par des difficultés de santé de plus en plus lourdes, que la société devra nécessairement assumer ensuite, par décence mais aussi pour un impératif de santé publique.

Il faut donc donner la possibilité aux personnes de se soigner le plus tôt possible et de rester en bonne santé en :

- **créant une mission indépendante d'observation du refus de soin et la mise en place de sanctions des pratiques abusives des praticiens, en lien avec le Défenseur des Droits ;**
- **garantissant le tiers payant généralisé pour tous ;**
- **fusionnant l'aide médicale d'État et la PUMa pour assurer l'accès des migrants, exposés par ce qu'ils ont vécu et leurs conditions d'accueil à des problèmes sanitaires et psychiques importants mais souvent discriminés et peu aidés ;**
- **formant le corps médical à l'accompagnement des patients en situation de précarité, dans le cadre de la formation initiale et continue (notamment par le biais des stages croisés personnels médical/intervenants sociaux).**

5- Éviter que la prison n'aggrave la situation des personnes condamnées et ne crée les conditions de leur exclusion

Les magistrats disposent d'un arsenal législatif pour prononcer des alternatives à l'incarcération ou des aménagements de peine de prison, la contrainte pénale étant la dernière mesure en date. Cet arsenal reste peu mobilisé. Pourtant, des études françaises et internationales montrent la plus-value, en matière de lutte contre la récidive notamment, des peines effectuées au sein de la société, avec un suivi, un contrôle et un accompagnement social. La récidive est ainsi toujours moindre avec des sanctions non carcérales. En outre, une peine exécutée en prison coûte plus cher à la société qu'une peine exécutée en dehors, au sein de la société, avec un accompagnement. Enfin, sur un plan moral et juridique, l'incarcération n'est pas satisfaisante. Faute de place, 70% des peines de prison fermes ne sont pas exécutées au moment du jugement, laissant les personnes condamnées sans sanction effective et sans suivi.

Pour éviter que la peine n'aggrave la situation des personnes, ne leur fasse courir le risque de récidiver, et lutter contre la surpopulation carcérale, il convient de :

- faire de l'aménagement des courtes peines, assorti d'un suivi et d'un accompagnement adapté, dès le prononcé du jugement le principe, le juge devant motiver son refus et le choix de l'incarcération ;
- permettre, aux personnes incarcérées d'accéder, en détention, à une offre de travail accompagnée, pour acquérir des compétences et de l'expérience, puis de poursuivre ce parcours une fois sorties de détention, si possible avec la même structure. L'insertion par l'activité économique peut assurer cette passerelle, à condition qu'elles puissent réellement intervenir en détention.

Ils l'ont fait

✓ Le fonds d'action sociale du travail temporaire (FASTT)

Créé par les partenaires sociaux et financé par une contribution patronale de 0,146% de la masse salariale, le fonds d'action sociale du travail temporaire (FASTT) finance des services facilitant la vie et l'emploi des intérimaires. Micro-crédits pour l'achat de véhicules ou leur réparation, financement de garde d'enfants, de solutions de mobilité, et d'accès au logement, à l'hébergement d'urgence si besoin, accompagnement à la gestion budgétaire : Pour mettre en œuvre une large palette de solutions, le Fastt s'appuie sur un réseau de partenaires spécialisés dans chacun des domaines traités, et plus particulièrement sur un réseau de service sociaux inter-entreprises.

✓ Les stages croisés psy-social : la délégation territoriale ARS82

Axe 3 - Investir dans la citoyenneté et le pouvoir d'agir

La citoyenneté est un enjeu majeur pour notre société. Elle est facteur de cohésion sociale et de vivre ensemble. Au-delà d'un statut juridique, **la citoyenneté c'est la possibilité pour chacun de participer à la société, ce sont des valeurs, celles de la République, de la solidarité et de l'égalité des droits.**

Ces droits ne sont pas des privilèges. La Déclaration des droits de l'homme, la Constitution de 1946 ou dernièrement la Convention européenne des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales, confèrent à chacun des droits, des droits libertés mais aussi des droits sociaux pour donner à tous des moyens convenables d'existence.

Investir dans la citoyenneté, c'est assurer l'égal accès de tous aux droits fondamentaux qui profitent à tous. Pour les familles en situation de précarité, qui perçoivent des prestations sociales, tout comme aux cadres, dont les enfants, accèdent majoritairement à l'université par exemple.

Cependant, plus la crise économique et sociale s'accroît, plus les idées reçues sur les personnes en situation de pauvreté se répandent et moins elles arrivent à faire valoir leurs droits. Les pauvres sont trop souvent discriminés, comme si la pauvreté était un crime. Ils sont de plus en plus souvent perçus comme des « assistés », des « profiteurs » quand certains élus politiques n'hésitent pas à instrumentaliser cette part mineure des fraudes fragilisant ainsi la cohésion sociale.

Mais quelle est la réalité de la fraude sociale aujourd'hui ?

Ainsi, d'après la délégation nationale à la lutte contre la fraude, la fraude à l'ensemble des allocations familiales, logement et RSA représentait en 2013 plus de 143 millions d'euros. Dans cet ensemble, le RSA pesait pour une centaine de millions d'euros ; plus globalement, on estime le pourcentage de fraudeurs au RSA à 6,4%.

En parallèle, notons que d'après des estimations de la Cour des comptes, la fraude aux cotisations patronales représentait en 2012 près de 20 milliards d'euros par an. Et, comme les Panama Papers nous l'ont rappelé, **la fraude fiscale joue dans une autre division : elle est estimée par le Ministère des Finances à plus de 70 milliards d'euros par an, dont seulement 3 à 4 milliards sont détectés.**

Si la fraude sociale occupe le devant de la scène, elle reste minime et masque une toute autre réalité. La détresse sociale des personnes en situation de précarité et les entraves pour accéder à leurs droits, fait d'elles une catégorie de citoyens à part : difficultés d'inscription à l'école des enfants pour les parents qui ont des logements précaires (en particulier les enfants Roms), impossibilité d'obtenir une adresse quand on vit à la rue, sans parler de l'accès à la culture et aux loisirs faute de ressources.

À cette liste, s'ajoute **un phénomène de non-recours aux droits.** Certains d'entre eux ne font plus de demande et ne font pas valoir leurs droits. Les causes du non-recours sont

multiplés : manque d'information, complexité administrative des démarches et des formulaires mais aussi honte sociale, peur d'être rejetés, stigmatisés.

Les chiffres sont sans appel : dernièrement, le **non-recours au RSA socle était estimé à plus de 36%**, il était de 68 % pour le RSA activité avant la fusion avec la prime pour l'emploi créant la prime d'activité. Ainsi, chaque année ce sont finalement plusieurs milliards d'euros qui ne sont pas réclamés par les personnes qui pourraient en bénéficier.

En 2012, une personne sans-abri sur dix n'a pas de couverture maladie, une sur quatre n'a aucune complémentaire santé. Et entre 2005 et 2011, 10 millions de ménages démunis n'ont pas bénéficié des tarifs sociaux pour l'électricité et le gaz, soit 767 millions d'euros non versés à des personnes pourtant prioritaires.

Progrès pour une majorité de personnes, le numérique peut constituer également un nouvel obstacle à l'accès aux droits. Solliciter la prime d'activité par exemple ne peut se faire que par internet. Il en est de même pour l'inscription et la gestion de ses rendez-vous avec Pôle emploi et dès le 1^{er} janvier 2017, ce sera au tour du RSA d'être dématérialisé. Le « choc de simplification » engagé par le gouvernement, intégrant notamment le passage « aux démarches 100% en ligne » auprès des services de l'Etat risque d'aggraver encore cette situation. Selon les estimations de l'Observatoire des non recours aux droits et aux services (ODENORE) « *un français sur 5 peut ainsi se retrouver exclu des aides sociales de base et risque de devoir renoncer à ses droits* ». De nombreux foyers ne possèdent pas d'ordinateurs et de connexion internet, faute de ressources suffisantes ou d'équipement du territoire en infrastructures publiques, et n'ont jamais suivi de formation à l'usage de l'informatique. **La fracture numérique est encore plus importante pour ceux et celles qui vivent à la rue** et qui doivent déjà chercher tous les jours un lieu pour déposer leurs documents personnels pour ne pas les perdre et charger la batterie de leur téléphone. Au-delà de l'accès aux droits, le numérique c'est aussi développer sa créativité (montage vidéo, imprimante 3D), maintenir des liens sociaux, faciliter les échanges, les communautés d'intérêts.

Dans ce contexte, **les intervenants sociaux peuvent jouer un rôle déterminant, et accompagner les personnes en situation de précarité dans l'ouverture et l'obtention des prestations sociales.** Faute de formation, ils peinent souvent à remplir cette mission.

Que certains renoncent à exercer leur citoyenneté et n'aient pas de droits ou ne soient pas en mesure de les faire valoir est un échec pour la société toute entière. Les représentations sur les personnes démunies doivent évoluer. La loi du 24 juin 2016 qui fait de la précarité sociale un nouveau critère de discrimination peut y contribuer.

Issus du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, la simplification administrative et les "rendez-vous des droits" mis en place par les Caisses d'allocations familiales pour informer les allocataires sur les droits auxquels ils peuvent prétendre sont autant d'initiatives à développer.

Mais c'est surtout par les personnes – en s'appuyant sur leur créativité- et la mobilisation de la société civile que les pratiques et les regards sur les personnes pauvres pourront changer,

améliorant de fait leur situation.

La participation directe des personnes en situation d'exclusion aux politiques publiques contribue à restaurer leur pouvoir d'agir. Cette démarche les rend actrices des transformations de la société en s'organisant pour mettre en place des actions collectives pour améliorer les politiques publiques et peser sur les décisions qui les concernent dans leur élaboration et mise en œuvre.

Pour le secteur de l'action sociale et médico-sociale, la participation connaît une évolution importante. La loi 2002-2, a posé le principe de la participation des résidents au fonctionnement des établissements. La loi Lamy met en place des conseils citoyens dans les quartiers de la politique de la ville, le RSA prévoit la participation des bénéficiaires aux équipes pluridisciplinaires, plus récemment, le plan d'action en faveur du travail social fait de la participation l'une de ses quatre priorités: « *La participation des personnes doit être recherchée à toutes les étapes des politiques publiques : depuis leur élaboration, jusqu'à leur mise en œuvre et à leur évaluation* ». Des expériences sont menées telles que l'expérimentation « Un chez soi d'abord » qui intègre des médiateurs pairs au sein des équipes pluridisciplinaires. Fin octobre 2016, le décret participation de la Loi ALUR est publié, il reconnaît l'action menée par le Conseil National des Personnes Accueillies/accompagnées (CNPA) et les CRPA en direction des politiques publiques.

Les associations de solidarité accompagnent cette démarche en mettant des moyens à disposition des personnes pour se rencontrer, échanger et construire des analyses, des actions et des projets de transformation de la société. **Elles ouvrent également leurs instances de gouvernance aux personnes**, afin qu'elles puissent porter elles-mêmes leurs analyses et propositions et participer à la prise de décision.

L'accompagnement social des personnes dans leur accès aux droits, dans leur projet d'insertion et dans leur vie citoyenne par des professionnels et les bénévoles est un levier essentiel.

Contrairement à ce que laissent entendre certains discours, la solidarité se développe, et nombreux ont été les citoyens à s'investir dans les associations au lendemain des attentats terroristes. Il nous faut accompagner ce mouvement **pour agir et stopper les discriminations, les préjugés sur les pauvres et plus largement la pauvreté.**

Objectifs et propositions de réformes prioritaires selon la Fédération des acteurs de la solidarité

1 - Rendre le droit à une adresse accessible à toutes les personnes sans domicile pour l'ouverture de leurs droits et l'exercice de leur citoyenneté

Sans « justificatif de domicile », une personne ne peut pas bénéficier du RSA, demander une couverture médicale, ou voter aux élections. La domiciliation, qui permet aux personnes sans domicile stable d'avoir une adresse, est donc un droit essentiel. On estime à 40% le nombre de personnes sans-abri qui ne sont pas inscrites auprès d'un service domiciliaire.¹ Un chiffre inacceptable dont les causes sont pourtant bien connues : peu de CCAS/CIAS et d'organismes agréés assurent ce service, conduisant à une couverture territoriale insuffisante. Le financement et les moyens matériels pour la gestion du courrier et l'accompagnement des personnes ne sont pas garantis par les communes et l'État. Avoir une adresse n'est toujours pas un droit effectif pour tous : les personnes de nationalité étrangère sans-abri qui ne justifient pas d'un titre de séjour et les demandeurs d'asile font l'objet d'un traitement à part.

Pour que les personnes sans domicile stable puissent accéder à un service de domiciliation et bénéficier d'une adresse, il faut donc s'engager dans une réelle réforme en :

- ouvrant un droit effectif à domiciliation à toutes les personnes sans domicile, quelle que soit leur situation administrative ;
- instaurant des quotas par organismes domiciliaires (définis en concertation lors de l'élaboration des schémas départementaux) et des sanctions pour ceux qui refuseraient de les appliquer afin d'assurer la couverture territoriale ;
- garantissant le financement des associations domiciliaires pour assurer cette mission.

2- Assurer l'accès aux droits des personnes en situation d'exclusion et lutter contre la fracture numérique

Les personnes en situation de pauvreté et de précarité disposent de droits, qui peuvent représenter un atout considérable pour améliorer leurs conditions de vie et augmenter leurs chances de réinsertion. Pourtant, elles ne les connaissent pas toujours et ne les exercent pas systématiquement. Le manque d'information, la complexité du droit, les dysfonctionnements et la lenteur de l'administration, le refus d'être stigmatisé sont en effet autant de réalités auxquelles sont confrontées les personnes, et autant de facteurs qui contribuent au non-recours aux droits et finalement au renoncement à la citoyenneté. Le tout numérique ne doit pas devenir également une nouvelle cause de non-recours. Il ne peut être le seul point de contact avec les citoyens sous peine d'augmenter encore l'exclusion et

¹ Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques, rapport d'information sur l'évaluation des politiques publiques en faveur de l'accès aux droits sociaux, MME Gisèle BIÉMOURET et M. Jean-Louis COSTES.

l'isolement des personnes qui pour des raisons économiques ou d'apprentissage ne maîtrisent pas cet outil.

Il faut donc mesurer le non-recours, informer le public et lutter contre la fracture numérique en :

- **confiant aux organismes sociaux une mission d'observation et de suivi du non recours et en lançant, à partir des résultats de cette mission, des campagnes d'informations ciblées sur les prestations marquées par le taux de non recours le plus élevé ;**
- **lançant un véritable « programme pour l'inclusion numérique » pour les personnes en situation de pauvreté, axé sur :**
 - **la garantie de l'équipement informatique et internet dans tous les lieux d'accueil et d'information, publics et associatifs, accessibles à tous gratuitement ;**
 - **une formation et un accompagnement au numérique pour les personnes qui en ont besoin ;**
 - **l'extension des tarifs sociaux d'internet et de la téléphonie au-delà des seuls bénéficiaires de certains minima sociaux ;**
 - **la formation des intervenants sociaux à la médiation numérique ;**
 - **le développement du « coffre-fort numérique », avec accès sécurisé pour qu'elles puissent conserver leur document.**
- **préservant la possibilité pour les personnes d'utiliser le support papier pour toutes les démarches administratives**

3- Inscrire comme priorité nationale l'accès de tous à la culture, aux sports et aux loisirs

Malgré les efforts de démocratisation, l'accès à la culture en France reste incomplet pour les personnes en situation d'exclusion, accompagnées par les associations d'accueil, d'hébergement ou de réinsertion. Ces personnes, font partie de celles qui sont, aujourd'hui, souvent privées de contact avec la vie culturelle, l'art et les loisirs.

La loi de 1998 relative à la lutte contre les exclusions, fait de l'accès de tous à la culture, à la pratique sportive, aux vacances et aux loisirs, un "objectif national". Depuis de nombreuses années, les pouvoirs publics ont ainsi développé des programmes nationaux spécifiques afin de faciliter l'accès à la culture des personnes qui en sont le plus éloignées, en se concentrant sur trois catégories de public : les personnes hospitalisées, les détenus, les personnes handicapées. Malgré ces orientations, l'accès à la culture reste un sujet à la marge, alors que l'accès à la culture via les sorties, la participation à des créations artistiques et l'accès aux droits culturels doit faire partie des biens essentiels pour sentir que l'on a toute sa place dans la société en :

- **créant un fonds dédié pour permettre l'accès à la culture, au sport et aux loisirs ;**
- **soutenant la formation des intervenants sociaux en médiation culturelle.**

4- Rendre obligatoire l'implication des personnes en situation de précarité dans le dialogue social et l'élaboration des politiques publiques de solidarité

L'exercice citoyen des personnes en situation de précarité et en grande exclusion est crucial pour la démocratie. L'implication des personnes concernées par les politiques sociales peut apporter des améliorations propices à une plus grande cohésion sociale. Il peut déboucher sur un « mieux vivre ensemble » dans nos sociétés.

Le Conseil consultatif des personnes accueillies et /ou accompagnées et les CCRPA (en région) sont des instances de rencontres, de débats et de construction de propositions sur l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques. Elles rassemblent des personnes directement concernées par les situations de pauvreté et des intervenants sociaux. Ces instances permettent également l'exercice de la citoyenneté, le développement des compétences ; c'est un outil de lutte contre l'exclusion.

L'implication de tous dans la vie citoyenne, militante et associative, suppose que cet engagement soit reconnu. S'il n'est pas à confondre avec un emploi, il doit permettre d'acquérir des droits sociaux. Et réciproquement, il doit être possible d'utiliser ses droits pour s'engager temporairement dans ces actions d'utilité sociale. Le compte d'engagement citoyen, crée avec le compte personnel d'activité, représente un premier pas. Le CNPA a ouvert la voie de la participation des personnes aux politiques publiques, d'autres actions doivent être menées en :

- **développant des comités d'usagers au sein des organismes sociaux et des administrations ;**
- **associant les demandeurs d'emploi dans les instances du paritarisme et du dialogue social.**

Permettre d'acquérir plus de droits au compte personnel d'activité par l'engagement citoyen, et permettre de mobiliser plus fortement ce compte pour s'engager dans des projets d'utilité sociale et citoyenne en :

- **intégrant dans les ministères et les administrations centrales des personnes « expertes du vécu » pour des politiques publiques adaptées et une déclinaison opérationnelle efficace ;**
- **associant les personnes en situation de précarité aux nouvelles instances de démocratie sanitaire pour passer d'une « prise en charge » à une réelle « prise en compte » des personnes ;**
- **créant un fonds de 20 millions d'euros pour favoriser les initiatives associatives liées à la citoyenneté.**

5- Développer une société solidaire en s'appuyant sur l'expérience de celles et ceux qui ont vécu des situations de précarité

L'approche par les pairs s'est développée ces dernières décennies (aux Etats-Unis et au Québec principalement) sous de multiples formes, dans des champs d'interventions divers et auprès de publics différents. Elle s'appuie sur le postulat originel selon lesquels les pairs

pourraient jouer un rôle spécifique dans la prévention et l'accompagnement des populations vulnérables, considérant l'action par les pairs comme une nouvelle forme d'intervention sociale. Pour accentuer cette évolution nous pensons qu'il faut :

- reconnaître le travail pair en développant les actions expérimentales pour établir un cadre commun permettant l'exercice de ce nouveau mode d'intervention sociale.

Ils l'ont fait

- ✓ **Association Arelia** (création d'un logiciel pour agréger les droits sociaux de personnes – à Nancy)
- ✓ **Culture du cœur**
- ✓ **Le Collectif des SDF de Lille**

Axe 4 - Investir pour des territoires plus solidaires

La France se fracture entre des métropoles qui concentrent la plupart des pouvoirs économiques et politiques, qui bénéficient de la croissance et des progrès technologiques - avec l'existence de poches de pauvreté urbaine - et des territoires ruraux ou péri-urbains marqués par la disparition des emplois industriels et des activités peu qualifiées. La réforme territoriale qui renforce les compétences des métropoles et intercommunalités accentue ce processus au risque de creuser les inégalités territoriales. **Cette France à plusieurs vitesses alimente le sentiment d'abandon d'une partie de la population qui craint le déclassement, le basculement dans l'exclusion.** La République ne peut accepter l'existence de territoires de relégation qui remettent en cause le principe d'égalité.

À ces fractures territoriales s'ajoute le maintien d'un chômage de masse touchant plus de 5,5 millions de personnes dont la moitié sont des chômeurs de longue durée, véritable matrice de l'exclusion en France. Les difficultés d'accès à la formation, l'absence d'accompagnement pour lever les freins à l'emploi (mobilité, santé, garde d'enfants...) et le plafond de verre imposé par les entreprises alimentent ce chômage structurel qui ne diminuera pas sous le seul effet de la croissance économique. Cette situation indigne de la 6^e puissance mondiale est source de désespérance sociale, elle alimente la crise démocratique. Pour redonner un espoir à ces millions de personnes, il faut une nouvelle ambition en matière de création d'emplois accessibles au plus grand nombre et de formation des chômeurs en ciblant prioritairement les territoires les plus fragilisés par la crise économique. L'IAE représente aujourd'hui 150 000 emplois. **Ce secteur doit être massivement mobilisé, en s'appuyant sur les ressources et les besoins de chaque territoire, pour créer des activités d'utilité sociale et accompagner des chômeurs dans leur reprise d'emploi.**

Les inégalités territoriales en matière d'accès aux soins sont également très préoccupantes : selon UFC Que Choisir, 14,6 millions de personnes vivent dans une zone où l'on manque de médecins généralistes (à moins de 30 minutes du domicile), et ce nombre s'étale entre 17,7 et 21,1 millions pour les trois spécialités examinées (ophtalmologistes, gynécologues et pédiatres – cette fois en prenant en compte l'offre jusqu'à 45 minutes du domicile). Cet éloignement favorise le non-recours aux soins des précaires et des plus fragiles : le pays doit donc investir dans une médecine de proximité, accessible à tous.

Les difficultés d'accès au logement des ménages au revenu modeste et la saturation structurelle du parc d'hébergement sont un autre marqueur de la crise. Pour les 4 millions de personnes confrontées au mal-logement (selon la fondation Abbé Pierre) et les 150 000 sans-abri (estimé par l'INSEE en 2012, en progression de 50 % sur les 10 années précédentes), la situation ne va pas s'améliorer sans réformes structurelles. L'extrême saturation du 115 qui ne répond en moyenne qu'à une demande d'hébergement sur deux traduit l'étendue des besoins et les difficultés des personnes à sortir vers le logement sur un grand nombre de territoire. La forte progression ces dernières années du nombre de familles avec enfants sollicitant l'hébergement modifie également en profondeur le paysage de l'exclusion. Si 30 000 places d'hébergement ont été créées durant le quinquennat – avec un accompagnement social aléatoire- **la répétition des plans hivernaux et de la gestion « au thermomètre » de la grande exclusion illustre l'incapacité chronique des pouvoirs publics**

et des associations à mettre en œuvre les principes d'inconditionnalité et de continuité de l'accueil.

L'investissement de solidarité doit s'appuyer sur les ressources et les dynamiques locales pour enrayer ces inégalités territoriales, combattre le mal-logement et développer des emplois accessibles à tous.

Si le pays doit produire beaucoup plus de logements très sociaux pour sortir de la crise, en mobilisant le parc social et le parc privé vacants, l'approche territoriale permet d'adapter la production et la régulation du marché locatif par l'encadrement des loyers aux besoins et caractéristiques de chaque territoire. Les diagnostics territoriaux à 360 degrés réalisés sur le mal-logement doivent permettre de définir une programmation qui colle à la réalité de la demande sociale et du parc existant. Dans ce sens, **la stratégie du logement d'abord** défendue depuis 2009 par la Fédération, qui veut que l'on favorise systématiquement l'accès direct au logement des plus exclus, plutôt que les parcours en escalier de l'hébergement vers le logement, ne peut se mettre en place au même rythme dans les zones tendues des métropoles - là où les logements disponibles sont rares et chers - que dans les territoires disposant de logements vacants facilement mobilisables. L'expérimentation « Un chez soi d'abord » démontre que l'on peut reloger durablement des grands exclus et soigner les souffrances psychiques avec un accompagnement pluridisciplinaire adapté.

Enfin, chaque territoire doit participer à l'accueil et l'intégration des demandeurs d'asile qui sollicitent une protection. L'Europe connaît un pic migratoire avec l'arrivée de 1,2 million de demandeurs d'asile en 2015 (pour 625 000 en 2014) qui fuient la guerre, l'extrême pauvreté ou qui sont persécutés dans leur pays d'origine. Avec 80 000 demandeurs d'asile en 2015, la France est loin d'être le pays le plus attractif : il n'accueille que 6% des migrants en Europe, loin derrière l'Allemagne (35 %), la Hongrie (14 %) ou la Suède (12%). La crise européenne est d'ailleurs toute relative : 88% des migrants du Sud s'installent dans des pays en développement quand ils ne représentent que 0,52% de la population européenne. Pourtant, le sous-dimensionnement structurel du parc d'accueil et d'accompagnement des demandeurs d'asile, et le manque d'anticipation des pouvoirs publics provoquent une saturation du parc d'hébergement et la constitution de campements indignes sur le territoire national. Depuis 2012, l'Etat a ouvert près de 20 000 places CADA et 6 000 places en centre d'accueil et d'orientation (centre de mise à l'abri) mais cet effort est loin d'être à la hauteur des besoins. Le faible taux d'obtention du statut de réfugiés (34% en 2015) bien qu'en augmentation en 2016, pose inévitablement la problématique de l'accompagnement et de l'accès aux droits des personnes déboutées et du respect de l'inconditionnalité de l'accueil.

La présence sur le territoire de mineurs étrangers non accompagnés sans protection, est également inquiétante : ces jeunes sont particulièrement fragiles, exposés aux trafics et à la traite des êtres humains alors que les départements, pourtant compétents au titre de l'aide sociale à l'enfance, peinent à trouver des solutions.

La France se doit de respecter ses engagements internationaux en proposant des conditions dignes d'accueil et d'accompagnement à tous les demandeurs d'asile. Chaque territoire de la République doit participer à cette politique d'accueil et d'intégration en

favorisant l'apprentissage du français, l'accès à l'emploi, au logement, aux soins et plus globalement aux droits fondamentaux. Cet investissement solidaire suppose de sortir du repli identitaire, en s'appuyant sur les nombreuses initiatives citoyennes, pour considérer cette intégration comme une chance pour le pays, créatrice de richesses économiques et culturelles pour les territoires. **La solidarité à l'égard des migrants doit également s'organiser à l'échelle de l'Union.** Pour lever les blocages, nous demandons une Conférence de consensus européenne permettant d'unifier - par le haut - les politiques d'accueil et d'intégration au sein de l'Union européenne.

Objectifs et propositions de réformes prioritaires selon la Fédération des acteurs de la solidarité

1- Permettre le retour à l'emploi de ceux qui en sont privés

Deux millions et demi de nos concitoyens sont au chômage depuis plus d'un an. Même en cas de reprise économique, ils ne seront pas recrutés par les entreprises : disqualifiés à leurs yeux, ils rencontrent aussi des difficultés freinant leur retour à l'emploi (logement, santé, garde d'enfants...). La seule solution permettant de les sortir de l'exclusion est de leur permettre d'occuper au plus vite un emploi. Les emplois aidés, particulièrement en période de crise, sont les seuls à apporter justement cette réponse, à donner aux personnes l'habitude du travail et l'acquisition des compétences et expériences que leur réclame le marché du travail. Même aidés, ils restent en effet bien des emplois. Dans les territoires les plus fragiles, ils peuvent même réamorcer une dynamique économique vertueuse, recréant des activités et distribuant un pouvoir d'achat supérieur.

Pour améliorer leur qualité, ils doivent être, sur le modèle de l'insertion par l'activité économique et du travail adapté, assortis d'un accompagnement et d'une formation favorisant la montée en compétences des personnes. Pour mettre en œuvre cette politique, il faut :

- **doubler le nombre de postes dans l'insertion par l'activité économique sur la durée du quinquennat, en ciblant le développement de postes dans les territoires les plus touchés par le chômage ;**
- **passer de 350 000 à 500 000 le nombre de personnes en contrats aidés par an en ciblant les territoires les plus touchés par le chômage ;**
- **former chaque année 750 000 demandeurs d'emploi, dans le cadre d'une stratégie pluriannuelle, par réorientation des crédits de la formation professionnelle, en ciblant les formations sur de la mise en emploi (via l'alternance, l'apprentissage et les emplois aidés) et les besoins des entreprises du territoire ;**
- **développer les expérimentations territoriales favorisant l'accès direct à l'emploi des chômeurs de longue durée.**

2- Créer des emplois « non délocalisables » et des services répondant aux besoins essentiels des habitants du territoire

L'économie sociale et solidaire qui repose sur des projets partagés entre habitants et construits à partir de leurs besoins et réinvestit dans ses activités au lieu de rémunérer le capital, offre de réelles solutions pour recréer des emplois durables sur ces territoires. Il faut

donc lui donner les moyens de se développer. L'État, via BPI France, peut y parvenir, notamment en garantissant les prêts accordés aux acteurs de ce mouvement ; ainsi, les banques ne soutiendront pas que des grands projets très rentables mais pourront aider, sans se mettre en danger, des actions locales, répondant aux besoins des habitants de leur territoire. Les artisans, TPE et PME sont également essentiels à la vitalité économique et sociale des bassins de vie. Pourtant, faute de moyens, ils n'osent pas toujours recruter ou peinent à trouver des successeurs auxquels transmettre leur savoir-faire. Pour aider les personnes qu'elles accompagnent à retrouver un emploi, les associations d'insertion et du handicap ont déployé une expertise solide en recrutement, en encadrement et en formation de travailleurs. Elles peuvent l'apporter à ces entreprises et ainsi les aider à développer leur activité. Il faut donc recréer des emplois non délocalisables en :

- **lançant une stratégie pluriannuelle de développement de l'économie sociale et solidaire, passant notamment par le renforcement de l'offre spécifique de la Banque Publique d'Investissement (BPI) France à destination de ce secteur ;**
- **créant un crédit d'impôt innovation sociale ouvert à l'ESS, s'inspirant du crédit impôt recherche ;**
- **créant une offre d'appui aux artisans et TPE/PME dans leurs démarches de recrutement et d'intégration des salariés, mobilisant l'expertise des associations d'insertion et du handicap.**

3- Réduire les inégalités territoriales d'accès aux soins

La désertification médicale participe à l'appauvrissement des territoires et alimente le renoncement aux soins des personnes trop éloignées des équipements de santé. Elle renforce le sentiment d'abandon d'une partie de la population. Investir pour l'égalité d'accès aux soins suppose donc de renforcer les services de soins dans les territoires déficitaires et les quartiers en difficulté. Cette ambition nécessite également de développer les moyens « d'aller vers » les personnes les plus exposées au non recours. Il faut donc renforcer l'offre de soins accessible à tous en :

- **développant les moyens d'aller vers les personnes qui ne sollicitent plus les professionnels de santé ou sont éloignées des équipements de santé, en permettant notamment une meilleure couverture territoriale des équipes mobiles psychiatrie précarité ;**
- **assurant un meilleur maillage territoriale des soins pour lutter contre les déserts médicaux par le développement des maisons de santé pluridisciplinaires et le soutien à l'installation des médecins dans les zones sous dotées.**

4- Sortir de l'urgence par une politique nationale d'accès direct au logement

Le logement est un bien essentiel qui conditionne l'exercice des droits fondamentaux comme la santé, l'éducation, l'emploi et la citoyenneté. Il est aussi un facteur essentiel de croissance économique et de création d'emplois. La France doit se donner les moyens de sortir du mal-logement dont les conséquences sont dramatiques pour les personnes concernées et pour l'économie. Donner la priorité au logement passe d'abord par une

fluidité accrue de l'hébergement vers le logement afin de recentrer l'hébergement vers ses missions originelles d'accueil d'urgence temporaire et inconditionnelle. Mais c'est aussi concevoir une politique d'aménagement et de redynamisation des territoires en difficulté. À partir de l'observation des besoins sociaux, il faut donc produire des logements abordables et accessibles aux ménages en situation de pauvreté trop souvent contraints à recourir à l'hébergement faute de solution alternative. L'accès direct au logement suppose également de développer l'accompagnement social des ménages qui le souhaitent, et de réformer les politiques d'attribution des logements locatifs sociaux. Dans l'attente d'une évolution structurelle de l'offre disponible et pour accueillir dignement toutes les personnes qui n'accèdent pas directement au logement, cela implique enfin de renforcer localement les capacités d'hébergement temporaire.

Pour atteindre ces objectifs, la Fédération des acteurs de la solidarité demande l'adoption d'un plan national de mobilisation pour l'accès direct au logement des personnes sans domicile et mal-logées :

- Dans les agglomérations les plus tendues, **produire un logement sur trois en très social**, véritablement accessible aux personnes les plus modestes bénéficiant des aides au logement.
- Fixer dans chaque intercommunalité **un objectif chiffré d'attributions de logements sociaux** aux ménages sans domicile et mal-logés, **équivalent au moins à un quart des attributions annuelles.**
- Généraliser les **équipes pluridisciplinaires d'accompagnement** intervenant avant, pendant et après le relogement des ménages en difficulté. Selon les besoins, elles s'appuient notamment sur les acteurs de la veille sociale, de l'hébergement, du logement, du secteur médico-social et sanitaire, de l'action sociale locale, etc.
- Pour les situations d'urgence ou les personnes temporairement exclues du logement, **garantir une offre digne et inconditionnelle d'hébergements, si possible dans le logement.**
- Accompagner tous les acteurs de l'hébergement et du logement au changement de leurs représentations et de leurs pratiques professionnelles par un **plan de formation et une ingénierie centrée sur l'accès direct au logement** des personnes sans domicile et mal-logées.

5- Favoriser l'intégration des réfugiés grâce à un accueil et un accompagnement respectant la dignité des personnes

Chaque demandeur d'asile doit pouvoir bénéficier d'un hébergement et d'un accompagnement lui permettant d'exercer ses droits. L'État doit se doter d'une véritable politique d'intégration des réfugiés à travers l'apprentissage du français, l'accès à l'emploi et au logement en considérant que l'installation de ces personnes est une chance pour le pays et un investissement d'avenir. Pour atteindre ces objectifs il faut :

- **doubler le parc CADA soit la création de 40 000 places sur le quinquennat ;**
- **renforcer les moyens des plateformes de premier accueil sur l'accompagnement et l'accès aux droits, en priorité sur les territoires les plus tendus ;**

- introduire le droit au travail effectif des demandeurs d'asile dès la délivrance du récépissé de la demande d'asile ;
- garantir la prise en charge des troubles psychologiques liés à l'exil à travers le lancement d'appels à projet ;
- lancer un plan national pour l'intégration dès l'arrivée des personnes sur le territoire, comprenant l'apprentissage du français, l'accès à une formation professionnelle, à l'IAE et au service civique pour les jeunes ;
- accorder un titre de séjour permettant l'accès au travail et au logement aux étrangers qui n'ont pas été éloignés dans un délai de 2 ans après leur entrée sur le territoire français notamment en raison de leur situation familiale, personnelle et professionnelle ;
- sortir ces personnes de la précarité suppose également de leur accorder de plein droit la carte de résident au bout d'un an de séjour régulier.

Ils l'ont fait

- ✓ Association la Clède (pour un appui RH aux TPE-PME à partir des capacités des structures d'insertion)
- ✓ Service Totem de la rue au logement par l'association Relais Ozanam (Grenoble)



Ces mesures, issues d'une large consultation du réseau, constituent les fondements d'une politique d'investissement en faveur de la solidarité, pour sortir de la pauvreté et de l'exclusion. Elles ont vocation à irriguer le débat public et à inspirer les décideurs politiques pour construire ensemble une société plus juste, qui lutte sans relâche contre les inégalités et les discriminations et qui accompagne chacun d'entre nous vers l'autonomie.

Ces propositions visent également à réformer les pratiques associatives et à structurer des mobilisations communes, dans le prolongement du projet fédéral, pour faire vivre la solidarité au quotidien, sur le terrain, auprès de tous les acteurs du développement social. **Nous comptons sur la mobilisation et l'engagement de tous-es, au National, en Région et dans les associations pour incarner et défendre cette belle ambition collective.**